

succession a part non egales

Par leodaix, le 15/02/2013 à 13:30

bonjour

j ai deux enfants

je voudrais savoir comment faire afin d en favoriser un par rapport a l autre ,je pense faire un testament mais cherche la formule pour y mettre ,et si vous aviez une explication sur le nombre de parts

merci

Par youris, le 15/02/2013 à 15:21

bjr,

vos enfants sont vos héritiers réservataires.

en l'absence de testament ils héritent chacun de la moitié de vos biens.

mais vous pouvez par un testament légué la quotité disponible à un de vos enfants.

avec 2 enfants la quotité disponible sera de 1/3 de l'actif de votre succession.

donc vous pouvez léguer cette quotité disponible à un de vos enfants ainsi l'un aura 1/3 et l'autre 2/3.

CDT